



Brussels Studies

La revue scientifique électronique pour les recherches sur Bruxelles / Het elektronisch wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over Brussel / The e-journal for academic research on Brussels
Collection générale | 2011

Les sentiments de discrimination expliquent-ils les émeutes bruxelloises ?

Une comparaison des populations d'origine marocaine et turque à Bruxelles et Anvers

Zijn gevoelens van discriminatie mede oorzaak van rellen in Brussel? Een vergelijking van Turkse en Marokkaanse minderheden in Brussel en in Antwerpen

Do feelings of discrimination explain the riots in Brussels? A comparison of Moroccan and Turkish groups in Brussels and Antwerp

Véronique Vandezande, Karen Phalet et Marc Swyngedouw

Traducteur : Micheline Goche



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/brussels/846>

DOI : 10.4000/brussels.846

ISSN : 2031-0293

Éditeur

Université Saint-Louis Bruxelles

Référence électronique

Véronique Vandezande, Karen Phalet et Marc Swyngedouw, « Les sentiments de discrimination expliquent-ils les émeutes bruxelloises ? », *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, n° 47, mis en ligne le 07 mars 2011, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/846> ; DOI : 10.4000/brussels.846



Licence CC BY

Véronique Vandezande, Karen Phalet et Marc Swyngedouw

Les sentiments de discrimination expliquent-ils les émeutes bruxelloises? Une comparaison des populations d'origine marocaine et turque à Bruxelles et Anvers

Traduction: Micheline Goche

En septembre 2009 et au début de 2010, les problèmes de vie en commun se sont amplifiés dans certains quartiers de Bruxelles. Sont-ils alimentés par des sentiments subjectifs de discrimination ? Nous étudions l'ampleur de la propagation des perceptions de discrimination chez les jeunes Belges d'origine turque et marocaine de la 2e génération, quels contextes de discrimination on distingue et dans quels groupes la discrimination est le plus ressentie. Par exemple, cette perception est-elle limitée aux « jeunes à problèmes », ou ces expériences sont-elles plus largement réparties au sein des groupes ? Pour matérialiser la situation dans la Région de Bruxelles-Capitale, nous effectuons une comparaison avec les mêmes sentiments des mêmes groupes à Anvers. Nous en concluons que la structure de la perception de la discrimination de groupe est similaire à Bruxelles et à Anvers pour les Belges de la 2e génération, tant d'origine marocaine que turque. Il n'y a aucune différence de niveau de la discrimination de groupe éprouvée. Seule celle qui est perçue dans l'espace public est plus forte à Anvers. Le niveau de celle qui est perçue dans les contacts avec la police ne diffère donc pas significativement entre les deux villes étudiées. Les confrontations avec la police occupent une place plus importante dans le concept latent à Bruxelles qu'à Anvers.

Véronique Vandezande a été attachée en tant que chercheuse au IPSoM-K.U.Brussel et au ISPIO-K.U.Leuven. Elle a entre autres publié: Vandezande, V., Fleischmann, F., Baysu, G., Swyngedouw, M., Phalet, K. (2009). *Ongelijke kansen en ervaren discriminatie in de Turkse en Marokkaanse tweede generatie (Inégalité des chances et discrimination éprouvée dans les deuxièmes générations turque et marocaine. Onderzoeksverslag CeSO/ISPO, 2009, nr 11, 106 pp. Leuven : K.U.Leuven. Centrum voor Sociologisch Onderzoek (CeSO) (Centre de recherche sociologique).*

Karen Phalet est professeur de psychologie sociale à la K.U.Leuven. Elle a entre autres publié: Phalet, K. (2007). *Down and out : The children of immigrant workers in the Belgian labour market. In : Heath, A., Cheung, S. (Eds.). Inequal chances : Immigrants in western labour markets (pp. 143-180). Oxford : Oxford University Press.*

Marc Swyngedouw est professeur ordinaire de sociologie politique à la K.U.Leuven. Il a entre autres publié: Rink, N., Phalet, K., Swyngedouw, M. (2009). *The effects of immigrant population size, unemployment and individual characteristics on voting the Vlaams Blok.*

Contacts :

Marc Swyngedouw,
+32(0)16 32 31 59, marc.swyngedouw@soc.kuleuven.be
Karen Phalet,
+32(0)16 32 62 17, karen.phalet@psy.kuleuven.be

Christophe Mincke (Secrétaire de rédaction),
+32(0)2 211 78 22 / +32(0)473 21 02 65
mincke@fusi.ac.be



1. Introduction ¹

La population bruxelloise est extrêmement variée. On estime qu'elle comprend 46 % de personnes d'origine étrangère (Willaert et Deboosere 2005, p 68/9). Les deux groupes de non-Européens les plus nombreux sont les groupes marocain et turc, qui constituent respectivement 13 et 4 % de la population bruxelloise. La recherche effectuée par Martens et ses collègues (2005) montre que ce sont précisément ces deux groupes qui se trouvent dans les couches inférieures du marché du travail bruxellois (sur la base de caractéristiques telles que le secteur d'emploi, le statut, la rémunération, le niveau d'études et la durée du chômage). L'acquisition de la nationalité belge n'offre pas de solution : même alors, les conditions de travail des Belges marocains et turcs restent largement inférieures à la moyenne. Comme on le sait, ce problème n'est pas limité à Bruxelles; aussi ailleurs en Belgique, les résultats de différentes études vont dans la même direction : tant à l'école que, plus tard, sur le marché du travail, il existe un « fossé ethnique » important (Phalet, Deboosere, Bastiaenssen 2008, Phalet 2007, Duquet et al. 2006). Phalet (2007) montre, en outre, que, même après le contrôle d'importantes variables socio-démographiques, ce que l'on appelle des « ethnic penalties » (désavantages ethniques) continuent d'exister. D'autres études, fondées sur une méthodologie plus directe, quasi expérimentale, ont montré que la discrimination ethnique est régulièrement pratiquée (Zegers de Beijl 2000, Martens et al. 2005).

¹ Le projet TIES («The Integration of the European Second generation») a été financée par : European Collaborative Research Projects in the Social Sciences (ECRP) – European Science Foundation; Marie-Curie Research and Training Network – European Commission 6th Framework Programme ; Fonds Wetenschappelijk Onderzoek – Vlaanderen ; Prospective Research in Brussels – Brussels Hoofdstedelijk Gewest ; Viona – Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie; Cel Gelijke Kansen – Minister van Gelijke Kansen Vlaanderen; IPSoM – H.U.B. - K.U. Brussel ; CISO vzw en WNE , regie vzw voor Werk en Economie – Stad Antwerpen; Centrum voor Sociale en Culturele Psychologie en Instituut voor Sociaal en Politiek Opinieonderzoek – K.U.Leuven.

Cet article paraître aussi dans: DE GROOT (R) (Ed.). Samenleven in een transculturele hoofdstad. Vivre ensemble à Bruxelles, capitale transculturelle (1989-2009), Actes du colloque organisé le 11 décembre 2009 à l'occasion du vingtième anniversaire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Comment cette forte inégalité de tels paramètres « objectifs » se traduit-elle dans la cohabitation entre groupes de diverses origines dans la ville ? Les recherches nous apprennent que, parmi la population d'origine belge, il existe des stéréotypes tenaces relatifs tant aux Turcs qu'aux Marocains (Meuleman & Billiet 2005, Elchardus & Siongers 2009, Billiet, Carton & Huys 1990). Un grand nombre d'études ont déjà été consacrées à ces attitudes négatives des « autochtones » (Billiet et al. 1990, Elchardus & Siongers 2009) et l'on a essayé d'établir quels mécanismes se cachent derrière ces attitudes et qui précisément détient ceux-ci. En revanche, l'envers de la médaille a été très peu exposé par les sociologues quantitatifs. Comment les groupes minoritaires éprouvent-ils cette situation ? Se sentent-ils suffisamment appréciés en Belgique ?

De temps en temps, on assiste à une escalade qui indique l'existence d'un sérieux problème sous-jacent : par exemple, en septembre 2009, des affrontements ont eu lieu à Bruxelles entre de jeunes « allochtones » et la police. Le phénomène s'est répété au début de l'année 2010 en telle sorte que la politique de sécurité au sein de la Région de Bruxelles-Capitale a opéré un retour dans les débats politiques. Des jeunes de « quartiers à problèmes » eux-mêmes ont mis ces émeutes en relation avec le traitement injuste de la police à leur égard :

« Nous habitons ici. Nous sommes nés ici, mais quand la police vient ici, nous sommes les macaques. Alors qu'ils sont là en fait pour nous protéger, nous devons nous méfier d'eux ».

Les émeutes sont aussi mises en rapport avec la discrimination sur le marché du travail :

« C'est un handicap d'avoir des origines marocaines. Je ne trouve pas de travail de vacances, par exemple [...] Cette discrimination me met en colère. Ils ne veulent tout simplement pas que nous évoluions » (Droeven, 10/10/2009 , p30).

Ce sentiment subjectif de discrimination au sein de groupes minoritaires est le sujet du présent article. Nous allons examiner le degré auquel ces perceptions de discrimination sont répandues parmi les jeunes belges d'origine turque et marocaine de la deuxième génération, quels contextes de discrimination on peut distinguer et quels sont ceux qui perçoivent le plus la discrimination. Cette perception reste-t-elle, par exemple, effectivement limitée à ceux que l'on appelle les « jeunes à problèmes » ou de telles expériences sont-elles plus largement partagées au sein des groupes ? Pour pouvoir mettre la situation dans la Région de Bruxelles-Capitale en contexte, nous allons comparer les résultats avec les mêmes sentiments éprouvés par les mêmes groupes dans la ville d'Anvers.

Ceci nous offrira du même coup la possibilité de vérifier dans quelle mesure Anvers se trouve confrontée aux mêmes phénomènes que Bruxelles. Selon le bourgmestre d'Anvers, Patrick Janssens, les relations entre jeunes allochtones et la police anversoise y sont bien moins troublées, par exemple.

« Quand on voit ce qui se passe, ces jours-ci, à Molenbeek, je ne pense pas que cela aille aussi mal à Anvers. [...] On ne peut jamais exclure totalement de telles explosions. Mais le risque de situations analogues à celle de Molenbeek est sensiblement plus faible. Dans certains quartiers où, précisément comme à Molenbeek, il y a un trafic de drogue, il y a aussi parfois des

tentatives pour empêcher des arrestations par la police. Mais cela ne réussit pas. Aucun quartier d'Anvers n'est une no go-zone. Et il n'y a non plus aucun quartier que la police ne puisse maîtriser. Nous sommes très vifs sur la balle, nous intervenons rapidement lorsque, malgré tout, les choses menacent de mal tourner. » (Verelst, 26/09/2009, p10)

Cette politique policière supposée meilleure à Anvers se traduit-elle aussi par de meilleures relations avec la police ? Et quel est le contexte général des expériences de discrimination à Anvers ? De graves émeutes comme celles de Bruxelles n'y sont effectivement plus à l'ordre du jour depuis un certain temps; cela signifie-t-il donc aussi que les jeunes Turcs et Marocains se sentent mieux acceptés dans cette ville ? Dans ce chapitre, nous essayons d'apporter une réponse à ces questions.

2. Données et méthode

2.1 Enquête TIES

Les données que nous allons utiliser dans cet article proviennent de l'enquête TIES faite à Anvers et à Bruxelles (Swyngedouw et al. 2008).

Les interviews du projet TIES (The integration of the European second generation) ont été rassemblées grâce au Computer Assisted Personal Interviewing (CAPI) en 2007/8. La définition de la population utilisée dans TIES est la suivante : habitants de la Ville d'Anvers ou de la Région de Bruxelles-Capitale âgés de 18 à 35 ans, qui sont nés en Belgique et dont au moins l'un des deux parents est né en Turquie ou au Maroc. Cette définition est donc indépendante de la nationalité. Pour déterminer un échantillon, on a utilisé à Anvers un simple random sample (simple échantillon aléatoire) extrait d'un cadre d'échantillonnage complet. Le taux général des réponses s'élevait à 58 %. 358 personnes ayant au moins un parent né en Turquie et 311 personnes ayant au moins un parent né au Maroc ont été interviewées. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, il n'a pas été possible de disposer d'un cadre d'échantillonnage complet, une autre méthode d'échantillonnage y a donc été appliquée. D'abord, pour chacun des groupes-cibles séparément, on a sélectionné des segments de rue, de manière aléatoire, en fonction du pourcentage de répondants du groupe-cible qui habitent par segment de rue. Ensuite, on a fait appel à un fournisseur commercial de fichiers d'adresses pour obtenir des informations, au niveau individuel, sur les occupants des adresses situées dans les segments de rue choisis (informations sur l'âge, la nationalité et la reconnaissance du nom)². Sur la base de ces informations, on a extrait un simple random sample d'adresses dans ces segments de rue. En utilisant cette technique, nous n'étions pas tout à fait certains que les personnes habitant aux adresses de l'échantillon étaient aussi réellement des personnes de la deuxième génération (étant donné que nous n'avions pas

² Une comparaison du nombre d'adresses fournies par segment de rue par groupe-cible avec les données de population relatives au nombre de répondants du groupe-cible habitant dans le segment de rue concerné montre qu'en moyenne, il y a un taux de garantie initial de quelque 45 % dans la population d'origine turque et de quelque 66 % dans la population d'origine marocaine. Des vérifications supplémentaires effectuées sur place par le ISPO-K.U.Leuven pour le groupe-cible turc montrent, de plus, clairement que 57 % des adresses extraites de l'échantillon appartiennent aussi effectivement à la deuxième génération d'origine turque.

accès aux informations relatives au lieu de naissance des parents au niveau individuel); c'est pourquoi les interviewers devaient effectuer un screening (filtrage) complémentaire « à la porte » avant de commencer l'interview. Un inconvénient supplémentaire de la méthode utilisée est le fait que chaque adresse a la même chance d'être prise dans l'échantillon. Au cours du travail de terrain, il est apparu qu'à Bruxelles le nombre d'adresses inutilisables était plus élevé qu'attendu. Ce fait est probablement dû à la forte mobilité de la population des groupes-cibles, au caractère informel (occupation non-officielle/plusieurs ménages habitant à une même adresse, ...) et à la mauvaise qualité du fichier d'adresses utilisé (non à jour). C'est pourquoi il fut décidé de passer à un échantillon semi-quota. Le principe était que les interviewers devaient encore toujours visiter au moins deux fois les adresses de départ extraites de l'échantillon original, mais que, si aucun succès n'était engrangé à l'adresse de départ, ils devaient aller à la recherche d'un répondant au profil analogue dans la même rue ou dans une rue voisine. Le changement pour un échantillon semi-quota rend impossible le calcul du taux de réponses à Bruxelles. 250 personnes ayant au moins un parent né Turquie et 257 personnes ayant au moins un parent né au Maroc ont été interviewées. On peut trouver plus de détails sur l'enquête dans Swyngedouw et al. (2008).

2.2 Mise en œuvre

Variables dépendantes

Dans l'étude TIES, la discrimination éprouvée a été mise en œuvre à l'aide de la série de variables suivante :

« J'énumère ci-dessous un certain nombre de situations. Pouvez-vous dire, pour chacune d'elles, à quelle fréquence des personnes d'origine turque ou marocaine éprouvent, en Belgique, en tant que groupe, de l'inimitié ou un traitement injuste à cause de leur origine ou de leurs antécédents (jamais, rarement, parfois, régulièrement, souvent)

- A l'école
- Au travail
- Lors de la recherche de travail
- Lors de sorties, dans des discothèques, cafés ou restaurants
- Dans la rue ou dans les transports en commun
- Dans le quartier où ils habitent
- Dans les contacts avec la police »

Variables indépendantes

Dans l'étude TIES, l'**Age** a été mis en œuvre comme une variable indicatrice (dummy) dans laquelle les 19 à 25 ans ont reçu le code 0 et les 26 à 37 ans le code 1. La **Formation** a été codée de la manière suivante : la valeur 0 a été attribuée aux répondants qui avaient au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire (4^{ème} degré de l'enseignement moyen inclus) ou aux répondants qui étaient encore, à ce moment, étudiants à ce niveau. Le code 1 a été attribué aux personnes qui possédaient un diplôme délivré par une haute école ou une université, ou qui, à ce mo-

ment, étaient encore étudiants à ce niveau. La variable *Prière* a été concrétisée dans le questionnaire à l'aide de la question suivante : « A quelle fréquence faites-vous la prière quotidienne ? » Les répondants pouvaient répondre à l'aide des catégories suivantes : jamais, uniquement les jours de fêtes religieuses, une fois par semaine, tous les jours, cinq fois par jour ou plus. Au *Chômage* correspondent les deux catégories : momentanément non chômeur (0) et momentanément chômeur (1). La variable *Organisation politique* est également une variable indicatrice : 0 indique que le répondant n'a pas pris part, au cours de l'année précédente, aux activités d'une organisation d'étudiants ou d'une organisation de parents, d'un parti politique, d'une organisation luttant contre le racisme ou protégeant des minorités, d'une organisation socio-éducative, d'une organisation de quartier ou d'une association d'habitants ou de femmes. La valeur 1 indique que le répondant a bel et bien pris part aux activités de telles organisations. La variable *Concentration dans le quartier* a été mesurée à l'aide de la question suivante : « Si vous pensez à toutes les personnes qui habitent dans votre quartier, combien sont d'origine turque/marocaine ? » Les répondants pouvaient répondre par : presque aucune, moins de 25 %, environ 25 %, environ la moitié, environ 75 %, plus de 75 %, presque toutes. La

variable Justice : « D'après vous, est-il aussi difficile, moins difficile ou plus difficile pour vous de trouver un bon travail que pour des personnes d'origine belge ayant le même âge et possédant les mêmes diplômes ? » Beaucoup moins difficile, moins difficile, aussi difficile, plus difficile, beaucoup plus difficile.

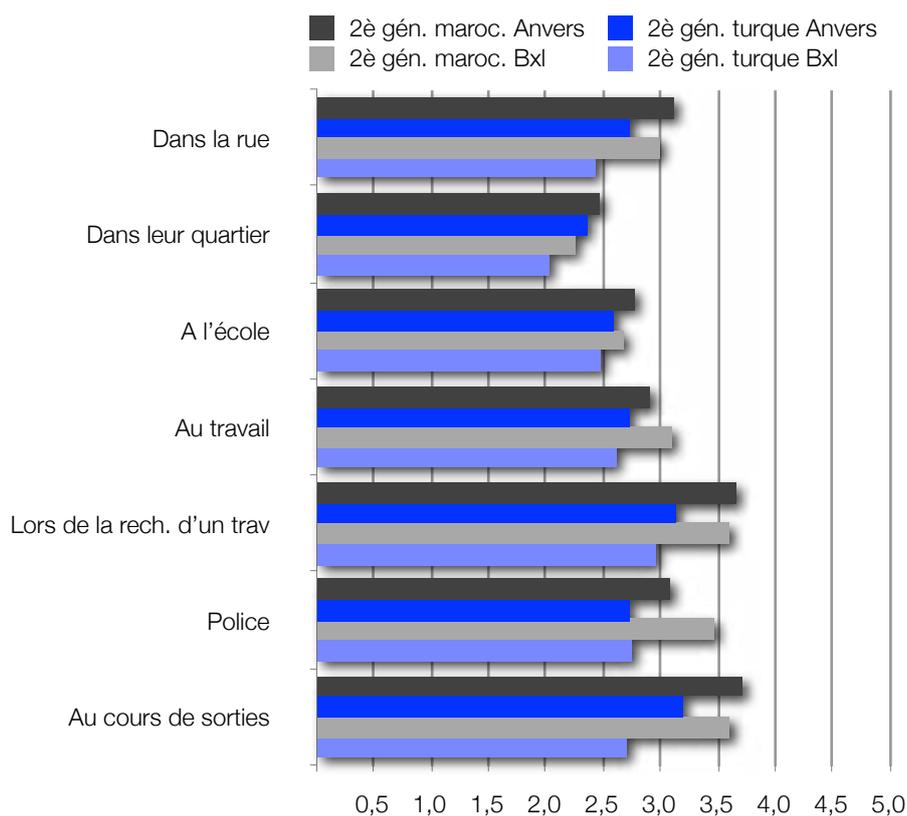


Fig 1. Moyenne de la discrimination de groupe subjectivement éprouvée des deuxièmes générations marocaine et turque à Anvers et Bruxelles en 2007/8
Valeurs moyennes sur une échelle de cinq points

3. Données descriptives

Malheureusement, il n'est pas possible d'effectuer une comparaison temporelle directe entre une enquête analogue précédente de 1995 (Swyngedouw, Phalet, Deschouwer, 1999) et l'enquête actuelle de 2007/8 sur la discrimination subjectivement éprouvée à Bruxelles parce que les questions sont trop différentes.

En revanche, une comparaison directe avec la situation actuelle à Anvers est possible, parce que le questionnaire utilisé était exactement le même dans les deux villes. On peut trouver les valeurs

des résultats moyens sur la figure 1. Provisoirement, nous nous sommes tenus à une comparaison grossière des fréquences. Plus loin dans cet article, suit une comparaison plus rigoureuse du niveau de discrimination dans les deux villes : nous allons tester statistiquement si les dimensions latentes de la discrimination subjective diffèrent de manière significative ou non les unes des autres.

Une première constatation frappante est que la deuxième génération marocaine éprouve, dans tous les contextes, plus de discrimination que la deuxième génération turque (à l'exception des Turcs à Anvers, qui éprouvent plus de discrimination dans leur quartier que les Marocains à Bruxelles). Ensuite, il est clair que, à quelques exceptions près, dans tous les groupes, on perçoit plus de discrimination à Anvers qu'à Bruxelles. Les exceptions sont notamment la deuxième génération marocaine bruxelloise dans les confrontations avec la police et les Marocains bruxellois au travail.

Si nous examinons ensuite les contextes dans lesquels la discrimination est surtout perçue, nous voyons que c'est principalement la discrimination au cours de sorties et lors de la recherche d'un travail qui est souvent citée par tous les groupes. On rapporte moins de problèmes relatifs à l'école et au quartier. Frappante est, pour notre recherche, la différence, tant dans le groupe turc que dans le groupe marocain, entre Anvers et Bruxelles en ce qui concerne la discrimination effectuée par la police. A Bruxelles, on attribue à ce contexte spécifique une importance plus grande qu'à Anvers, cette différence étant surtout marquée dans la deuxième génération marocaine.

4. Structure latente de la discrimination éprouvée

Une première étape de notre analyse consiste à trouver un modèle de mesure approprié, et ceci pour deux raisons : (1) Pour éviter des erreurs de mesure dans l'analyse qui suit, il est conseillé d'utiliser des indicateurs multiples par variable latente. Pour pouvoir comparer ceux-ci, nous avons besoin d'un modèle de mesure équivalent pour les différents groupes d'Anvers et de Bruxelles. (2) En deuxième lieu, pour explorer la structure sous-jacente du concept de discrimination subjective. Plus précisément, nous pouvons nous demander si des expériences de discrimination vécues dans des contextes différents peuvent être réduites à un sentiment de traitement injuste généralisé à la société dans son ensemble (modèle unidimensionnel). Ou, au contraire, les expériences sont-elles ancrées dans des contextes de vie différents, spécifiques (modèle multidimensionnel)? Des différents tests statistiques, il apparaît clairement que nous pouvons maintenir un modèle tridimensionnel (quasi) équivalent pour Anvers et pour Bruxelles. Des comparaisons peuvent donc être effectuées en toute sécurité³. Dans la figure 2, nous voyons que nous pouvions établir une structure identique, à trois exceptions minimales (acceptables) près, pour le groupe marocain et pour le groupe turc, et ceci tant à Anvers qu'à Bruxelles. Cette équivalence est un solide argument en faveur du modèle trouvé.

³ Les données formelles des tests peuvent être demandées auprès des auteurs.

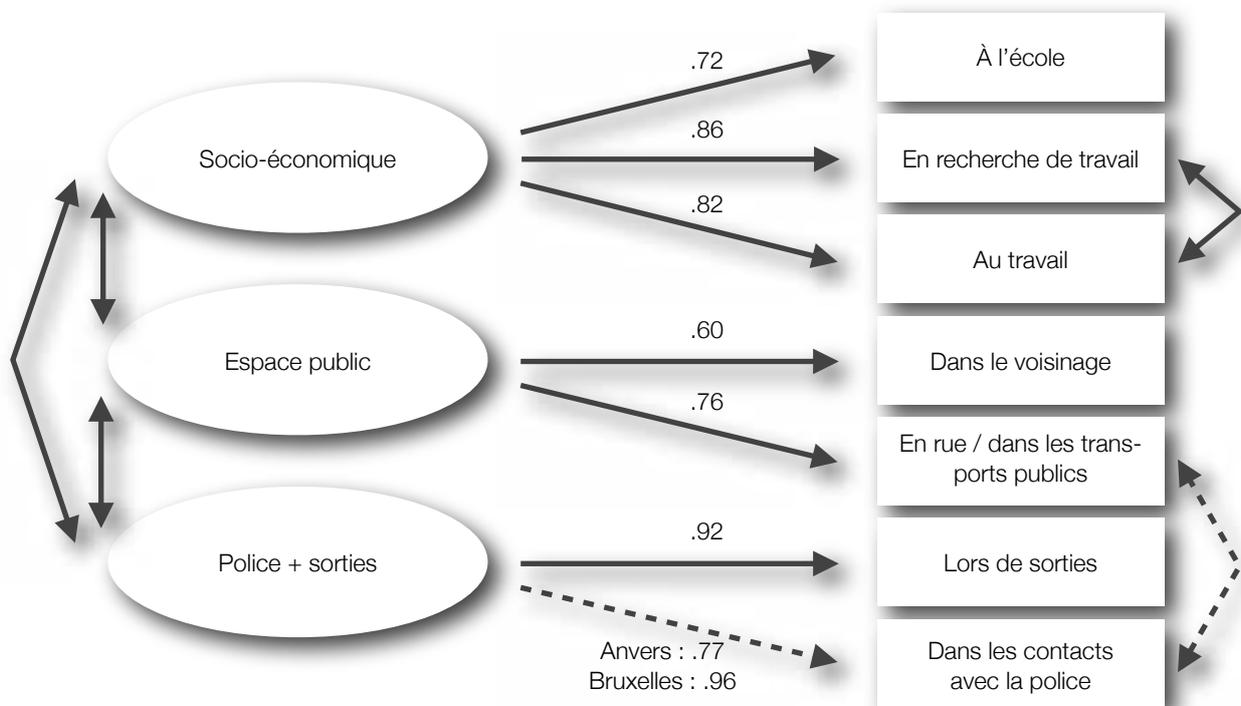
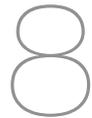


Figure 2. Modèle multidimensionnel de la discrimination éprouvée dans les deuxièmes générations turque et marocaine à Anvers et à Bruxelles (solution standardisée métrique commune)

Trois concepts latents distincts ont été trouvés : (1) le premier se rapporte au *domaine socio-économique* : les indicateurs DE (discrimination éprouvée) sur le lieu de travail, lors de la recherche d'un travail et à l'école y sont contenus. (2) Le deuxième facteur est formé des variables DE dans la rue ou dans les transports publics et dans le quartier où l'on habite. On peut l'appeler DE dans l'*espace public*. Contrairement à ce que nous pensions, la DE lors de sorties ne fait pas partie de ce facteur latent. (3) Cette dernière variable s'accorde en revanche très bien avec la DE dans les contacts avec la police. Cette association est un peu plus difficile à interpréter que les deux précédentes : à notre avis, il s'agit d'une sorte de discrimination surtout dirigée contre un groupe spécifique d'hommes (jeunes) d'origine étrangère. Nous avons appelé ce facteur *police + sorties*. Nous pouvons mettre à égalité toutes les charges des facteurs, à l'exception d'une seule : la relation de DE dans les confrontations avec la police est nettement plus fortement liée au facteur latent à Bruxelles qu'à Anvers, ceci autant pour le groupe turc que pour le groupe marocain. Donc l'association joue nettement encore plus fort à Bruxelles qu'à Anvers.

Remarquons que le facteur de discrimination socio-économique est fortement lié au facteur de discrimination dans l'espace public et aussi au facteur de discrimination « sorties et police ».



La discrimination socio-économique soutient donc clairement les deux autres facteurs, qui sont un peu moins, quoique encore fortement, reliés entre eux.

Enfin, nous voulions aussi comparer entre elles les moyennes des deux groupes dans les deux villes. Pour ce faire, nous avons dû évaluer puis mettre à égalité les ordonnées à l'origine dans tous les groupes. Ceci a fourni des modèles qui n'avaient pas le profil optimal mais qui, à notre avis, permettent cependant la comparaison des moyennes.

Les résultats⁴ montrent que la deuxième génération marocaine éprouve plus de discrimination, dans tous les domaines, que la deuxième génération turque, comme l'annonçaient déjà les données reprises plus haut dans ce chapitre. Cette différence ethnique est nettement plus grande et plus présente que la différence entre les villes. Le seul domaine dans lequel nous voyons une différence significative entre Anvers et Bruxelles – et ceci vaut tant pour les Turcs que pour les Marocains – est que, dans l'espace public d'Anvers, on éprouve significativement plus de discrimination qu'à Bruxelles. C'est la seule dimension latente pour laquelle nous observons une différence entre les deux villes.

Pour les autres dimensions, socio-économique et « sorties et police », on ne constate aucune différence de niveau entre les villes. Nous avons cependant vu précédemment que, dans la dimension « sorties et police » à Bruxelles, la « police » a un poids plus important qu'à Anvers.

Pour résumer, nous pouvons donc dire que c'est le groupe marocain qui éprouve le plus de discrimination, et que les Anversois marocains éprouvent un peu plus de discrimination dans le domaine public que les Bruxellois marocains. Le groupe des Turcs éprouve significativement moins de discrimination que celui de leurs concitoyens marocains, et la même « différence entre villes » s'applique à eux qu'au groupe marocain : à Anvers, on éprouve significativement plus de discrimination dans l'espace public.

4. Profils

La dernière partie de l'analyse a consisté à introduire des variables prédictives dans le modèle. Ceci nous permet de voir quels groupes se sentent le plus discriminés. Nous avons deux types de variables prédictives : caractéristiques socio-démographiques et caractéristiques perceptives. Les caractéristiques socio-démographiques sont le sexe, l'âge, la formation, la pratique religieuse, le chômage et l'organisation politique. Les caractéristiques perceptives sont la perception de la proportion de migrants dans le quartier et la perception de l'équité du marché du travail. Nous voulons mettre l'accent ici sur le fait que ces variables prédictives perceptives ne doivent pas être vues comme des causes exogènes de perception de discrimination, mais qu'elles peuvent aussi être endogènes parce que elles peuvent être le résultat d'expériences antérieures de discrimination.

⁴ Le tableau peut être obtenu auprès des auteurs.

Tableaux 2 a-d : Solution standardisée complète commune pour le modèle du multigroupe avec variables prédictives (chi-carré : 525.55; df : 286, p : .00; RMSEA : .053; CFI : .94)

Tableau 2.a Deuxième génération turque à Anvers 2007-08

	Socio-éco.	Sorties + police	Sphère publique
Femme		-.22	.20
Plus âgé			
Formation + élevée	.11	.10	
Prière	.09		
Chômage			
Organisation politique			
Composition quartier			
Injustice marché du travail	.23	.15	.15

Il n'est pas très étonnant que les femmes perçoivent moins de discrimination de groupe lors de sorties et lors de contacts avec la police, mais plus dans la sphère publique. La deuxième génération turque de formation plus élevée éprouve, à Anvers, notablement plus de discrimination au plan socio-économique et dans les contacts avec la police. Les Turcs religieux voient plus de discrimination socio-économique et ceux qui trouvent qu'en tant que groupe, ils ne sont pas traités avec équité sur le marché du travail éprouvent aussi plus de discrimination dans les trois composantes.

Tableau 2.b Deuxième génération marocaine à Anvers 2007-08

	Socio-éco.	Sorties + police	Sphère publique
Femme	.20		.34
Plus âgé			
Formation + élevée			
Prière			
Chômage	-.21	-.16	-.21
Organisation politique			
Composition quartier			
Injustice marché du travail			

La situation est un peu différente pour la deuxième génération marocaine à Anvers. Les femmes trouvent que les Belges d'origine marocaine subissent plus de discrimination au plan socio-économique et dans la sphère publique. Lorsqu'on est chômeur, on voit moins de discrimination au niveau du groupe dans les trois domai-

nes. Il s'ensuit naturellement que la deuxième génération d'origine marocaine qui travaille éprouve plus de discrimination au niveau du groupe dans les trois domaines. Nous discuterons ceci plus avant dans le cadre du « paradoxe d'intégration ».

Tableau 2.c Deuxième génération marocaine à Bruxelles 2007-08

	Socio-éco.	Sorties + police	Sphère publique
Femme	.20		.14
Plus âgé			
Formation + élevée	.14	.13	
Prière		-.23	
Chômage			
Organisation politique			
Composition quartier			.23
Injustice marché du travail	.30	.29	.24

Parmi les Bruxellois marocains de la 2^e génération, les femmes voient plus de discrimination socio-économique et plus de discrimination dans la sphère publique. Celles d'entre elles qui ont une formation supérieure se sentent donc à nouveau traitées de manière plus injuste au plan socio-économique, dans les contacts avec la police et lors de sorties. Les Bruxellois marocains religieux de la 2^e génération voient moins de discrimination de groupe lors de sorties et dans les contacts avec la police. Plus le quartier où l'on habite est composé de minorités ethniques homogènes, plus on éprouve une discrimination de groupe dans la sphère publique. Et, finalement, plus injuste on considère le fonctionnement du marché du travail, plus on aperçoit de discrimination de groupe dans les trois domaines.

Tableau 2.d Deuxième génération turque à Bruxelles 2007-08

	Socio-éco.	Sorties + police	Sphère publique
Femme		-.17	
Plus âgé		.12	
Formation + élevée	.23	.24	.22
Prière	-.13		
Chômage			
Organisation politique			
Composition quartier			
Injustice marché du travail	.15		

Les femmes de la deuxième génération turque à Bruxelles éprouvent moins de discrimination que les hommes lors de sorties et dans les contacts avec la police. Les

personnes âgées de 26 à 35 ans éprouvent plus de discrimination de groupe lors des sorties et des contacts avec la police que les Bruxellois turcs de la 2^e génération âgés de 18 à 25 ans. Comme pour le groupe marocain, les personnes qui ont une formation supérieure voient plus de discrimination de groupe dans les trois domaines. La 2^e génération turque religieuse voit moins de discrimination de groupe au plan socio-économique. Mais ceux qui considèrent le fonctionnement du marché du travail comme injuste trouvent à nouveau que leur groupe est plus exclu au plan socio-économique.

Quelques constatations remarquables : indépendamment des sorties et des contacts avec la police, les femmes voient plus de discrimination de groupe; il est frappant également que les Anversois marocains de la 2^e génération qui travaillent perçoivent plus de discrimination de groupe dans les trois domaines, mais surtout que ce sont ceux qui ont une meilleure formation qui la constatent le plus. Ces constatations nous conduisent directement à ce qu'on a appelé récemment le « paradoxe d'intégration » (Buijs et al. 2006) : ceux qui réussissent à l'école sont plus conscients de la discrimination dont leur groupe est la victime (supposée). Par extension, nous pourrions donner une interprétation identique à la constatation de la 2^e génération marocaine qui travaille à Anvers. La participation à un domaine partiel conduit à une meilleure prise de conscience de la mise à l'écart au niveau du groupe. A ce propos, il faut noter que le concept de discrimination de groupe est clairement différent du concept de discrimination individuelle. La discrimination individuelle est beaucoup moins relatée que les perceptions de discrimination de groupe. C'est néanmoins cette perception de la position du groupe au sein de la société belge qui est d'un intérêt primordial pour l'évaluation de la qualité de la vie en commun, et moins les expériences personnelles.

Il est remarquable aussi que le fait d'être ou non membre d'organisations politiques n'a d'effet sur la perception de la discrimination de groupe ni dans aucun groupe ni dans aucune des deux villes. La perception de la discrimination de groupe n'est donc pas la conséquence d'activisme politique.

En ce qui concerne les frictions de la 2^e génération avec la police, on peut affirmer clairement qu'elles ne sont pas limitées – au moins pour ce qui est de leur perception au niveau du groupe – à ceux qui se trouvent plus bas sur l'échelle socio-économique. Les problèmes avec la police que l'on rapporte sont même plus importants dans le groupe de formation supérieure.

6. Conclusion

La structure de la discrimination de groupe perçue est semblable à Bruxelles et à Anvers. Elle est aussi similaire pour les 2^{es} générations de Belges d'origine marocaine et d'origine turque. Il n'y a pas de différence du niveau de la discrimination de groupe perçue entre Anvers et Bruxelles. Seule la discrimination de groupe perçue dans l'espace public est plus élevée à Anvers. Le niveau de la discrimination de groupe perçue dans les contacts avec la police ne diffère donc pas de manière significative entre les deux villes étudiées. Les confrontations avec la police prennent une place plus importante dans le concept latent à Bruxelles qu'à Anvers. Notre analyse ne contredit pas l'affirmation du bourgmestre d'Anvers selon laquelle son corps de police travaille de manière efficace et peut être rapide sur la balle. Malgré le sentiment d'être moins bien accueilli dans l'espace public à Anvers, ceci ne semble pas (jusqu'à présent) conduire à des émeutes violentes. Dans sa déclaration de politique, le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, Charles Picqué (PS) plaide aussi pour une réorganisation radicale de la police. « Les émeutes de Molenbeek ont montré qu'un débat sur l'organisation de la police bruxelloise est indispensable » (DS. 23.10.09). Les événements de 2010 et le débat sur les zones de police à Bruxelles confirment à eux seuls cette assertion. La question n'est pas de savoir si la police bruxelloise doit être réformée, mais comment ? Efficacité et engagement local, y compris chez les minorités ethniques, doivent être optimisés.

L'organisation efficace de la police n'est cependant qu'une chose, qui concerne l'aspect *curatif* du problème. La diminution des sentiments de discrimination de groupe sur tous les terrains et l'amélioration des rapports entre la police et les minorités ethniques de la 2^e génération en constituent une autre, qui concerne l'aspect *préventif* du problème. De ce point de vue, Anvers a encore plus de travail que Bruxelles. Diminuer les sentiments de discrimination dans l'espace public signifie combattre les préjugés et le comportement négatif de la majorité à l'égard des minorités ethniques.

En réponse à la question que nous posons en titre, on peut dire que le fait que les sentiments de discrimination de groupe soient plus forts à Bruxelles qu'à Anvers ne constitue pas la base des émeutes à Bruxelles. Cette constatation n'exclut pas que des sentiments de discrimination de groupe *tout court* contribuent à provoquer ces événements, mais elle montre que la situation à ce propos n'est pas plus mauvaise à Bruxelles qu'à Anvers et que la cause des émeutes ne peut donc être trouvée dans cette différence. Le fait qu'il n'y ait eu d'émeutes à Anvers ni en 2009 ni en 2010, alors qu'il y en a eu à Bruxelles, ne doit donc très vraisemblablement pas être attribué à une meilleure qualité des relations entre la police et la 2^e génération des Belges d'origine turque et marocaine à Anvers. Les émeutes de Bruxelles sont tout aussi peu explicables par une perception plus forte de discrimination de groupe, au contraire même.

Les sentiments subjectifs de discrimination de groupe ne sont pas limités à ceux que l'on appelle auteurs « typiques » d'émeutes ou « jeunes à problèmes » - jeunes sans formation, sans travail. Le problème de la discrimination est même plus perçu par d'autres groupes de jeunes adultes de la 2^e génération : femmes et personnes de formation supérieure. De plus, le paradoxe d'intégration joue ici. Ce paradoxe implique que les personnes qui sont « mieux » selon les normes (bonne formation et

travail) sont aussi plus sensibles aux phénomènes/cas d'exclusion et de discrimination.

Sur la base de nos résultats, nous pourrions donc affirmer qu'il est d'un intérêt primordial de s'atteler plus intensément à une politique plus positive à l'égard des minorités ethniques (pro-active contre la discrimination et pour la diversité) dans les institutions « *mainstream* » (importantes) de la société : dans l'enseignement, sur le marché du travail, dans le corps de police. Les émeutes ne nous montrent que le sommet de l'iceberg : la problématique sous-jacente des sentiments d'exclusion et de discrimination est plus largement répandue et, avec la seule répression, on ne résout pas le problème, on se contente de le rendre invisible.

Bibliographie

- BILLIET, J., CARTON, A. & HUYS, R. (1990) Onbekend of onbemind ? Een sociologisch onderzoek naar de houdingen van de Belgen tegenover migranten (Mal connu ou mal aimé ? Une étude sociologique des attitudes des Belges envers les migrants), Leuven : Sociologisch onderzoeksinstituut K.U. Leuven
- BUIJS, F., DEMANT, F. & HAMDY, A. (2006) Strijders van eigen bodem. Radicale en democratische moslims in Nederland (Combattants issus de leur propre pays (?). Musulmans radicaux et démocratiques aux Pays-Bas), Amsterdam : Amsterdam University Press. In Slootman, M. & Tillie, J. Processen van radicalisering. Waarom sommige Amsterdamse moslims radicaal worden (Processus de radicalisation. Pourquoi certains musulmans amstellodamois deviennent radicaux), Amsterdam : Instituut voor Migratie- en Etnische Studies.
- DROEVEN, V. '10/10/2009) « We horen nergens thuis » (« Nous ne sommes nulle part chez nous »), De Standaard, p30
- DUQUET, N., GLORIEUX, I., LAURIJSSSEN, I. & VAN DORSSELAER, Y. (2006) Wit krijt schrijft beter Schoolloopbanen van allochtone jongeren in beeld (La craie blanche écrit mieux. Parcours scolaires de jeunes allochtones en images), Antwerpen/Apeldoorn : Garant
- ELCHARDUS, M. & SIONGERS, J. (2009 ; red.) Vreemden. Naar een cultuursociologische benadering van ethnocentrisme (Etrangers. Vers une approche ethnosociologique de l'ethnocentrisme), Tiel : uitgeverij Lannoo
- HU, L. & BENTLER, P. (1999) « Cutoff criteria for fit indexes in covariance structure analysis : Conventional criteria versus new alternatives », Structural equation modeling, vol. 6, no. 1, pp 1-55
- MARTENS, A., OUALI, N., VAN DE MAELE, M., VERTOMMEN, S., DRYON, P. & VERHOEVEN, H. (2005) Etnische discriminatie op de arbeidsmarkt in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (Discrimination ethniquesur la marché du travail dans la Région de Bruxelles-Capitale), Brussel : Brussels observatorium van de arbeidsmarkt en kwalificaties
- MEULEMAN, B. & BILLIET, J. (2005) « Etnocentrisme in Vlaanderen : opmars of afname ? De evolutie van de perceptie van etnische dreiging tussen 1991 en

2004 en de relatie met institutioneel vertrouwen » in Vlaanderen gepeild ! (« Ethnocentrisme en Flandre : avancée (progression) ou recul (amoindrissement, diminution) ? L'évolution de la perception de la menace ethnique entre 1991 et 2004 et la relation avec la confiance relationnelle » dans La Flandre sondée ! Brussel : Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, pp 37-60

PHALET, K. (2007) « Down and out : The children of immigrant workers in the Belgian labor market » (A bout de ressources : Les enfants de travailleurs immigrés sur la marché du travail belge ») in A.Heath & S-Y. Cheung (red.), Unequal chances (Inégalité des chances), Oxford : Oxford University Press

PHALET, K., DEBOOSERE, P. & BASTIAENSSEN, V. (2008). Old and new inequalities in educational attainment: Ethnic minorities in the Belgian Census 1991-2001. *Ethnicities*, 7(3), 390-415.

SWYNGEDOUW, M., PHALET, K., BAYSU, G., VANDEZANDE, V. & FLEISCHMANN, F. (2008) Trajectories and experiences of Turkish, Moroccan and native Belgians in Antwerp and Brussels : Codebook and Technical Report of the TIES Surveys 2007-2008 Belgium (Trajectoires et expériences de Belges turcs, marocains et natifs à Anvers et à Bruxelles : Code et Rapport technique des enquêtes du TIES 2007-2008 de Belgique), Leuven : ISPO & CSCP, University of Leuven

SWYNGEDOUW, M., PHALET, K. & DESCHOUWER, K. (1999 ; red.) Minderheden in Brussel (Minorités à Bruxelles), Brussel : VUB Press

VERELST, J. (26/09/2009) « Lange Wapper wordt met een bulldozer over Antwerpen uitgerold » (), De Morgen, p 10

WILLAERT, D. & DEBOOSERE, P. (2005) Buurtatlas van de bevolking van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bij de aanvang van de 21ste eeuw (Registre par quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale à l'aube du 21^e siècle), Brussel : Uitgaven IRIS

ZEGERS DE BEIJL, R. (2000, red.) Documenting discrimination against migrant workers in the labour market : A comparative study of four European countries (Informations sur la discrimination appliquée aux travailleurs immigrés sur la marché du travail : Une étude comparative de quatre pays européens), Geneva : International labour organisation